



ON ENQUÊTE SUR LES COÛTS DE LA BUREAUCRATIE

AGEFI - 17.10.2025

«LE MONDE POLITIQUE MET EN PLACE UNE RÉGLEMENTATION SUPPLÉMENTAIRE POUR SURVEILLER LES AUTRES RÉGLEMENTATIONS.»

Le monde politique, en voulant régler tous les problèmes de la vie courante dans des législations de plus en plus détaillées, produit logiquement de la bureaucratie. Au perfectionnisme du législateur s'ajoute celui de l'administration, qui, le plus souvent, porte dans sa nature même la capacité à produire une abondante bureaucratie. Cela procède toujours (ou presque...) d'une intention louable; mais il en résulte pour les administrés, et tout particulièrement pour les entreprises, une quantité croissante de réglementations et de directives à appliquer, et aussi un grand nombre de demandes à adresser, de questionnaires à remplir, voire d'enquêtes auxquelles il faut répondre.

Depuis plusieurs années, la lutte contre la bureaucratie figure en bonne place parmi les revendications du monde économique. Pour y répondre, le Parlement fédéral a voté en 2023 une nouvelle loi sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE) – mais il a rejeté parallèlement un projet de frein à la réglementation qui voulait imposer des conditions plus sévères à l'adoption de lois impliquant des charges financières pour les entreprises. En résumé, une majorité politique ne veut pas freiner l'adoption de nouvelles réglementations, mais accepte de mettre en place une réglementation supplémentaire pour surveiller les autres réglementations. Un peu plus de bureaucratie pour lutter contre la bureaucratie!

Ces considérations désabusées étant posées, il faut maintenant tenter d'utiliser au mieux ce nouvel outil que constitue la LACRE. Celle-ci prévoit diverses mesures, dont une au moins peut véritablement constituer une main tendue à l'égard des entreprises. Le Conseil fédéral est en effet chargé d'assurer un «suivi de la charge réglementaire», en adressant tous les quatre ans un rapport au Parlement, et en y formulant des «propositions d'allègement». Ces propositions doivent s'appuyer sur des «études sectorielles» réalisées chaque année et portant sur trois à cinq domaines soumis à une évaluation externe. Les départements fédéraux, mais aussi les cantons et les associations faîtières de l'économie sont appelés à proposer des domaines à analyser.

Cela signifie que les entreprises ont la possibilité, à travers les principales faîtières suisses, de faire remonter certaines préoccupations et de signaler les tâches administratives qui leur semblent les plus inutilement lourdes. Cela permet à la Confédération de diriger ses études sectorielles vers les domaines les plus propices à des allègements administratifs. Il n'y a pas de garantie que les domaines signalés feront effectivement l'objet d'une étude; le choix revient au Conseil fédéral, parmi les propositions reçues. Mais la possibilité de participer à la liste des propositions mérite d'être exploitée par les entreprises confrontées à des cas concrets et documentés de bureaucratie inutile. En l'occurrence, le Centre Patronal se charge de faire remonter à l'USAM, d'ici au 31 octobre, d'éventuelles propositions pour les études sectorielles 2026.